



**INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMORANDUM • INFORMATION
ΠΑΡΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATII**

Brussels, January 1982

FOOD AID PROGRAMME FOR 1982 (1)

The Commission has forwarded to the Council its proposals on the food aid programmes for 1982.

These proposals involve the allocation of the following quantities :

- cereals	1 087 963 t
- milk powder	150 000 t
- butteroil	45 000 t

representing a total of 701,9 million ECU in budget appropriations.

These programme proposals come very soon after the Commission proposal on a plan to combat hunger in the world. Accordingly, they cleave closely to two guidelines of that plan, namely to "do more" and to "do better".

Doing more

The first operation under the plan to combat hunger involves the allocation of supplementary exceptional food aid worth 40 million ECU to the least developed countries.

In the present proposal, the Commission envisages an increased cereals food aid programme involving 1 087 963 t compared with 927 663 t in 1981.

Doing better

The programmes put forward by the Commission have two new aspects designed to ensure a more consistent approach to allocation based on :

- (i) an indicator establishing average import requirements over the last three years;
- (ii) the most recent data available for the current year.

In addition, to enable closer account to be taken of changes in the situation, it is proposed to increase the amount of the reserve available for special requirements and unforeseen circumstances, thus giving the whole programme greater flexibility.

(1) COM (82) 28

CEREALS

The total quantity of cereals food aid proposed for 1982 is 1 087 963 t, an increase of 17% on the 1981 figure.

The Commission considers that this is the minimum the Community can provide given the greatly increased cereal import requirements of the developing countries. The FAO estimates those requirements at 105 million t for 1981/82 reflecting an ongoing increase. Of the above total figure, 26 million t is required for the low-income countries for which the Community aid programme is intended.

A total of 46 countries have presented requests for aid amounting to 2.1 million t - to which have to be added requests from various humanitarian organizations.

The breakdown proposed by the Commission is based on the same criteria as in previous years : basic nutritional requirements, economic development and external finances. Broadly, it is as follows :

a. Direct allocation to countries : 667 000 t

The proposed country allocations show the following features :

- 100% is for countries with a per capita GNP not exceeding \$ 730 and 63% is for the poorest countries in this group, where per capita GNP does not exceed \$ 370;
- 37% is for ACP countries, slightly more than in 1981. 43% is for least developed countries and 42% is for Sahel countries.

b. Allocation to organizations : 236 000 t

World Food Programme, UNRWA (Palestinian refugees), UNHCR (Refugees in Pakistan and Thailand), Red Cross, non-governmental organizations.

c. Reserve : 184 963 t

This is for emergency operations or requirements not yet determined at the present time or to support food strategies forming an integral part of the Community plan of action to combat hunger in the world.

MILK PRODUCTS

This year the Commission is again proposing milk powder aid of 150 000 t. The capacity to use and absorb this product - under proper conditions - is less than the theoretical requirements. For this reason, moreover, it is proposed to grant the maximum proportion of this aid to international organizations which have the programmes and staff to cope with these special requirements, and to supply direct to applicant countries only those quantities which they can guarantee will be properly used either through carefully structured social programmes or by the dairy industry.

The breakdown of the aid is as follows :

63 800 t to international organizations
69 650 t to applicant countries
16 550 t to the reserve

As regards butteroil, the 45 000 t proposed would be allocated as follows :

13 400 t to international organizations
29 805 t to applicant countries
1 795 t to the reserve.



INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE

Bruxelles, janvier 1982

PROGRAMME D'AIDE ALIMENTAIRE POUR 1982 (1)

La Commission a transmis au Conseil ses propositions concernant les programmes d'aide alimentaire pour 1982.

Ces propositions portent sur l'affectation des quantités suivantes :

- céréales 1.087.963 tonnes
- lait en poudre 150.000 tonnes
- butteroil 45.000 tonnes

représentant au total 701,9 MioECUs en crédits budgétaires.

Les programmes sont présentés peu de temps après la proposition de la Commission relative à un plan de lutte contre la faim dans le monde. Aussi ne pourraient-ils que s'inspirer des deux lignes directrices de ce plan : - "faire plus" - et - "faire mieux" -.

Faire plus

La première action du plan de lutte contre la faim consiste à attribuer une aide alimentaire supplémentaire et exceptionnelle de 40 MioECUs en faveur des pays les moins avancés.

Dans la présente proposition la Commission prévoit un programme d'aide alimentaire en céréales accru portant sur 1.087.963 tonnes contre 927.663 en 1981.

Faire mieux

Les programmes présentés par la Commission comportent deux éléments nouveaux visant à assurer une meilleure cohérence des attributions en tenant compte :

- d'une part d'un indicateur établissant les besoins d'importation moyens des trois dernières années;
- d'autre part, les dernières données disponibles pour la campagne en cours.

En outre, pour pouvoir mieux tenir compte de l'évolution de la situation, il a été prévu d'accroître le montant de la réserve disponible pour les besoins spéciaux et les imprévus ce qui permet de donner une plus grande flexibilité à l'ensemble du programme.

(1) COM (82) 28

./..

La quantité totale d'aide alimentaire en céréales proposée pour 1982 est de 1.087.963 tonnes soit une augmentation de 17 % par rapport à 1981.

La Commission estime que c'est la réponse minimale que la Communauté peut donner aux besoins fortement accrus d'importation de céréales des pays en voie de développement. Ces besoins sont estimés par la FAO à 105 millions de tonnes pour 1981/1982, ce qui traduit la poursuite de leur augmentation. Sur ce chiffre 26 millions de tonnes sont nécessaires pour les pays à faible revenu auxquels le programme d'aide de la Communauté est destiné.

Au total 46 pays ont introduit des demandes d'aide s'élevant à 2,1 millions de tonnes auxquelles il faut ajouter celles émanant de différentes organisations humanitaires.

La répartition proposée par la Commission se fonde sur les mêmes critères que les années précédentes : besoins nutritionnels de base - développement économique - finances extérieures. Celle-ci se présente, dans ses grandes lignes, comme suit :

a. affectation directe aux pays : 667.000 tonnes

Les affectations proposées présentent les caractéristiques suivantes :

- 100 % sont destinés aux pays dont le PNB/habitant ne dépasse pas 730 \$ et 63 % sont destinés aux pays les plus démunis de cette catégorie dans lesquels le PNB/habitant ne dépasse pas 370 \$.
- 37 % sont destinés aux pays ACP, soit un peu plus qu'en 1981. 43 % sont destinés aux pays les moins avancés et 42 % sont destinés aux pays du Sahel.

b. affectation aux organismes : 236.000 tonnes

Programme alimentaire mondial, UNRWA (réfugiés palestiniens), UNHCR (réfugiés au Pakistan et en Thaïlande), Croix-Rouge, Organisations non gouvernementales.

c. Réserve : 184.963 tonnes

destinées aux actions d'urgence ou à des besoins qui ne sont pas encore définis à l'heure actuelle ou encore à soutenir des stratégies alimentaires faisant partie intégrante du plan d'action de la Communauté contre la faim dans le monde.

PRODUITS LAITIERS

La Commission propose cette année encore une aide en poudre de lait de 150.000 tonnes. En effet la capacité d'utilisation et d'absorption de ce produit - dans de bonnes conditions - est inférieure aux besoins théoriques. Pour cette raison d'ailleurs il est proposé d'octroyer un maximum d'aides aux organismes internationaux disposant de programmes et de personnel adaptés à ces exigences particulières et de ne fournir directement aux pays demandeurs que les quantités pour lesquelles il y a une garantie de bonne utilisation par l'intermédiaire soit de programmes sociaux bien structurés, soit par l'industrie laitière.

La répartition de l'aide est la suivante :

63.800 tonnes aux organismes internationaux
69.650 tonnes aux pays demandeurs
16.550 tonnes à la réserve

En ce qui concerne le butteroil les 45.000 tonnes proposées sont réparties comme suit :

13.400 tonnes aux organismes internationaux
29.805 tonnes aux pays demandeurs
1.795 tonnes à la réserve